Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260220-2026200202-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 13 février 2026 qui leur a été adressé le 13 février 2026 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 13 février 2026 et du site des Forges le 13 février 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 13 février 2026.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Sophie MARIVAIN, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Yannick JOLIVET, Anne MESMEUR, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, Cécile LE MOINE, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL, Isabelle CADIO et Barthélémy SINDALI.

Conseillers absents donnant pouvoir : Patrick POCARD donnant pouvoir à Erwann MORVAN.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-02.20-02 - COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) – LOTISSEMENT DU HAUT CLINCHARD, LOTISSEMENT LA FORET, LOTISSEMENT DU CLOS DE LA VIGNE - COMMUNE - ANNEE 2025

- **Présentation de la règlementation : CFU**
- **Présentation des Comptes Financiers Uniques et des notes brèves et synthétiques**
- **Désignation de la Présidence dans le cadre du vote du Compte Financier Unique**

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Sabine GUILLEMIN

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260220-2026200202-DE

Monsieur le Maire décide de retirer ce dossier de l'ordre du jour et le reporter à une prochaine séance car la partie comptable (bilans et comptes de résultats) dressée par le Trésorier Municipal n'a pas pu être générée du fait d'une panne générale informatique de l'application HELIOS de la Direction Générale des Finances Publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de cette décision.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 12 mars 2026

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication